

venable pour y installer les facultés d'une manière définitive. Tant que nous n'aurons pas donné à l'Université catholique à Montréal cette évidente garantie de stabilité, les étudiants catholiques auront toujours un prétexte pour ne pas suivre ses cours; les amis hésiteront à doter une institution chancelante; les adversaires s'animeront à la lutte par l'espoir du succès; et les gouvernements eux-mêmes, obligés de veiller à leur propre stabilité, prendront-ils l'initiative de la fondation d'une œuvre regardée comme précaire et combattue par des adversaires?

L'opinion publique et nos intérêts religieux exigent donc que l'on érige cet édifice, et tout délai produirait un découragement nuisible, sinon fatal, au succès de l'Université.

La mission du "Bureau d'administration" est de faire face par tous les moyens possibles à cet urgent besoin. Il s'est assuré que les décrets qui pourvoient à l'organisation de l'enseignement universitaire en cette ville, inscrivent les dépenses à la charge de Montréal. La formation d'un Syndicat pour la Province Ecclésiastique de Montréal a pour but de créer une administration financière distincte de celle de la Province Ecclésiastique de Québec. Ainsi, nous aurons une seule Université catholique provinciale enseignant dans les deux grandes villes de la Province de Québec, mais deux administrations distinctes, agissant chacune dans sa région, imprimant une impulsion plus directe et plus efficace à chaque section et développant les ressources spéciales de chaque localité.

En un mot, il y aura un Conseil de direction,